Neuilly Plaisance

GRAND PARIS GRAND EST

Élaboration du

PLU
de Neuilly-Plaisance

4b – Règlement graphique

4b2 – Plan de détail Zone UP

Approbation
Vu pour être annexé à la
délibération CT2017/09/26-08
du 26 septembre 2017

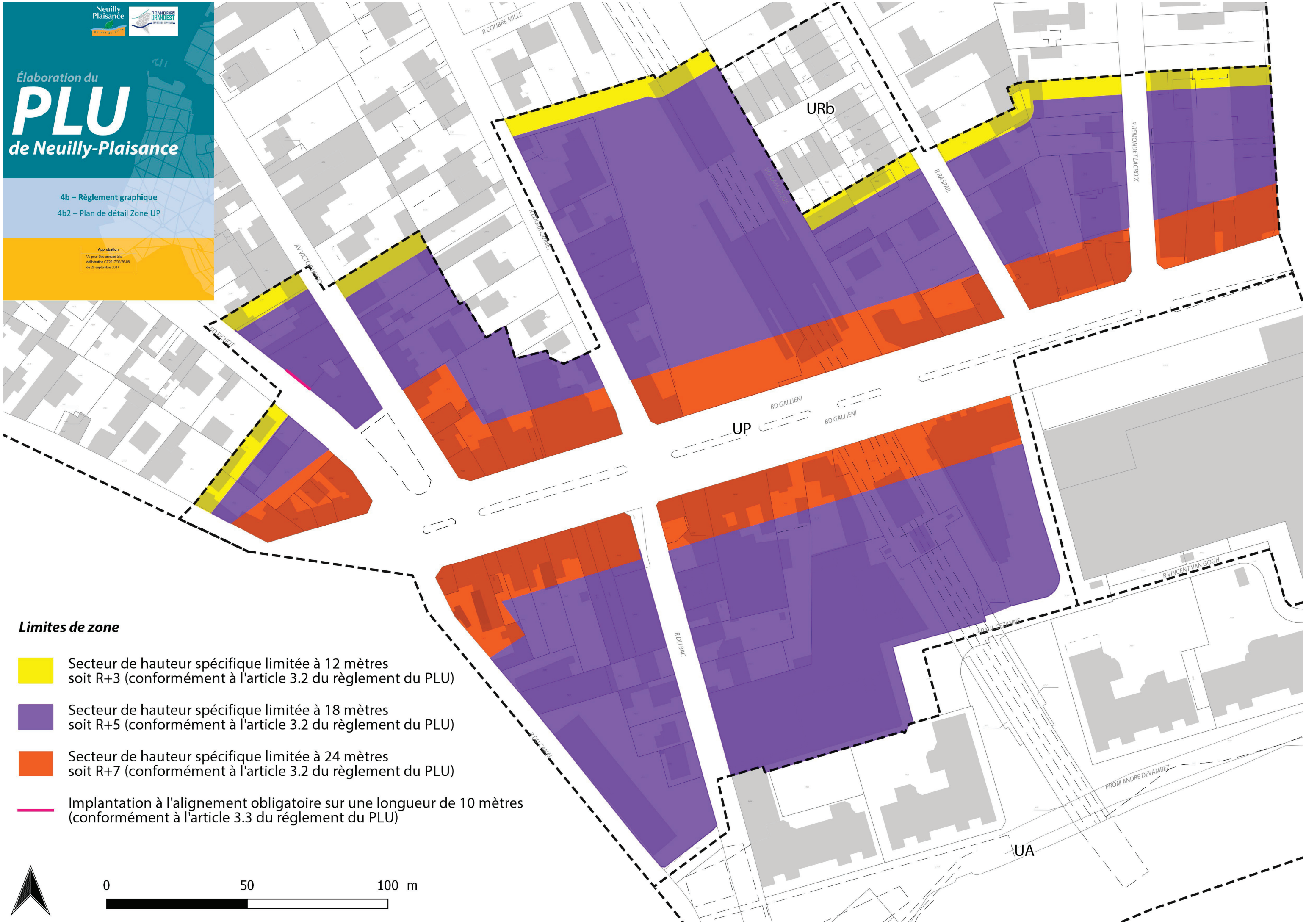

Limites de zone

- Secteur de hauteur spécifique limitée à 12 mètres soit R+3 (conformément à l'article 3.2 du règlement du PLU)
- Secteur de hauteur spécifique limitée à 18 mètres soit R+5 (conformément à l'article 3.2 du règlement du PLU)
- Secteur de hauteur spécifique limitée à 24 mètres soit R+7 (conformément à l'article 3.2 du règlement du PLU)
- Implantation à l'alignement obligatoire sur une longueur de 10 mètres (conformément à l'article 3.3 du réglement du PLU)